



## **OSISKO ANNONCE LES LIVRAISONS D'ONCES D'ÉQUIVALENT D'OR POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024, UNE MARGE MONÉTAIRE RECORD ET DES MISES À JOUR SUR DES ACTIFS CLÉS**

### **LES PREMIÈRES LIVRAISONS DU FLUX CUPRIFÈRE CSA ONT ÉTÉ REÇUES DÉBUT JUILLET**

**Montréal, 8 juillet 2024** – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer ses livraisons, ses produits et sa marge monétaire pour le deuxième trimestre de 2024, ainsi que sur sa position de trésorerie et sa dette au 30 juin 2024. De plus, Osisko fournit également des mises à jour sur certains de ses actifs. Tous les montants inclus dans ce communiqué sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

#### **RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024**

Osisko a gagné 20 068 onces d'équivalent d'or attribuables<sup>1</sup> (« OEO ») au deuxième trimestre de 2024.

Osisko a enregistré des produits préliminaires, issus des redevances et des flux, de 64,8 millions de dollars durant le deuxième trimestre et des coûts des ventes préliminaires (excluant l'épuisement) de 2,2 millions de dollars, résultant en une marge monétaire<sup>2</sup> trimestrielle record d'approximativement 62,6 millions de dollars (ou 97 %).

Au 30 juin 2024, la position de trésorerie d'Osisko était d'environ 65,7 millions de dollars, suite à des remboursements de 44,2 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable de la Société durant le deuxième trimestre (pour des remboursements totaux de 87,9 millions de dollars au premier semestre de 2024). La facilité de crédit renouvelable de la Société était utilisée à hauteur d'environ 109,0 millions de dollars à la fin du mois de juin 2024, avec un montant supplémentaire de 441,0 millions de dollars pouvant être utilisé, en plus de la disposition accordéon non engagée d'un maximum de 200 millions de dollars.

#### **MISES À JOUR SUR DES ACTIFS CLÉS**

*Mine Eagle (exploitée par Victoria Gold Corp.)*

Le 24 juin 2024, Victoria Gold Corp. (« **Victoria** ») a annoncé que la plate-forme de lixiviation en tas de la mine d'or Eagle (« **Eagle** »), située dans le Territoire du Yukon, a connu une défaillance. Les opérations ont été suspendues pendant que l'équipe d'exploitation du site, la direction et les représentants du gouvernement du Yukon continuent d'évaluer la situation et de recueillir des informations. À ce stade, Victoria a confirmé que l'incident n'avait pas fait de victimes ni de blessés parmi le personnel. Victoria a également confirmé que l'infrastructure avait été endommagée et qu'une partie de la rupture avait quitté la zone de confinement.

Par la suite, le 4 juillet 2024, Victoria a fait savoir qu'elle avait reçu des avis de défaut de la part de ses prêteurs dans le cadre de l'accord de crédit daté du 18 décembre 2020. Un défaut en vertu de la convention de redevances Eagle datée du 13 avril 2018 a également été déclenché et, par conséquent, Osisko a fourni un avis de défaut à Victoria le 4 juillet 2024.

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Eagle jusqu'à ce que 97 500 onces d'or aient été livrées et une redevance de 3 % NSR par la suite. La redevance d'Osisko couvre l'ensemble de la propriété Dublin Gulch, y compris les réserves minérales des gisements Eagle et Olive, et toutes les cibles d'exploration identifiées par Victoria.

### *Mine CSA (exploitée par Metals Acquisition Limited)*

En avril 2024, Metals Acquisition Limited (« **MTAL** ») a présenté une déclaration actualisée des réserves et des ressources minérales basée sur les forages réalisés à la mine CSA jusqu'en août 2023. Les faits saillants comprennent une augmentation de 67 % de la durée de vie de la mine, qui passe à 11 ans (jusqu'à la fin de 2034) sur la base des réserves minérales uniquement, comparativement à une durée de vie de la mine de 6 ans décrite précédemment. Les réserves minérales s'élèvent à 14,9 millions de tonnes (« **Mt** ») titrant 3,3 % de cuivre (« **Cu** ») et 13 g/t d'argent (« **Ag** »). Ces augmentations ont été réalisées après seulement dix mois de détention et sur la base de données de forage recueillies seulement deux mois et demi après la clôture de l'acquisition, la date d'entrée en vigueur de la déclaration des réserves et des ressources minérales étant le 31 août 2023. Malgré le quasi-doublement des réserves minérales, CSA possède encore 4,7 millions de tonnes titrant 4,9 % Cu et 15 g/t Ag dans les catégories mesurées et indiquées, et 3,3 millions de tonnes titrant 5,5 % Cu et 21 g/t Ag dans la catégorie présumée, qui ne sont pas incluses dans les réserves minérales, et des travaux sont en cours pour les convertir en estimations de réserves minérales à l'avenir.

Osisko, par l'entremise de sa filiale à part entière Osisko Bermuda Limited (« **Osisko Bermuda** »), détient un flux argentifère de 100 % sur la mine CSA ainsi qu'un flux cuprifère de 3,0 à 4,875 %, ce dernier étant le plus récent flux de métaux en production dans le portefeuille d'Osisko, et maintenant actif à partir du 15 juin 2024. La première livraison du flux cuprifère CSA à Osisko Bermuda a été effectuée au cours de la première semaine de juillet pour un total d'environ 74 tonnes de cuivre (164 000 livres), ou environ 300 OEO. Ces livraisons n'ont pas été incluses dans les livraisons d'OEO du deuxième trimestre mentionnées ci-dessus.

### *Tocantinzinho (exploité par G Mining Ventures Corp.)*

Au début du mois de juin 2024, G Mining Ventures Corp. (« **G Mining** ») a annoncé que la construction de son projet aurifère phare de Tocantinzinho (« **TZ** ») au Brésil se poursuivait comme prévu, la première coulée d'or devant avoir lieu à très court terme et la production commerciale devant être réalisée peu de temps après. Au 31 mai 2024, la construction physique du projet TZ était achevée à environ 97 %. Le minerai a été introduit dans le circuit de broyage le 10 juin après que G Mining ait reçu le permis de mise en service de l'Agence environnementale de l'État du Pará, SEMAS. Les permis de mise en service permettent l'extraction et le traitement du minerai, l'élimination des résidus ainsi que la vente et l'exportation de l'or.

Osisko détient une redevance de 0,75 % NSR sur le projet Tocantinzinho.

## **DÉTAILS RELATIFS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET LA WEBDIFFUSION SUR LES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024**

Osisko fournit un avis de publication des résultats du deuxième trimestre de 2024, et les détails relatifs à la conférence téléphonique et à la webdiffusion.

Publications des résultats : Mardi, 6 août 2024, 10:00 HE

Conférence téléphonique : Mercredi, 7 août 2024, 10:00 HE

Numéros de téléphone : Sans frais en Amérique du Nord : 1 (800) 717-1738  
(option 1) Appels locaux Montréal : 1 (514) 400-3792  
Appels locaux Toronto : 1 (289) 514-5100  
Appels locaux New York : 1 (646) 307-1865  
ID de la conférence : 66153

Lien pour la webdiffusion : [https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1679304&tp\\_key=1149f8ec91](https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1679304&tp_key=1149f8ec91)  
(option 2)

Reprise (disponible jusqu'au lundi 9 septembre 2024 à 10:00 HE) : Sans frais en Amérique du Nord : 1 (888) 660-6264  
Appels locaux Toronto : 1 (289) 819-1325  
Appels locaux New York : 1 (646) 517-3975  
Code d'accès : 66153#

Reprise également disponible sur notre site web au [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com)

## Notes :

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse, incluant les produits et les coûts des ventes, n'ont pas été audités et pourraient être modifiés. Comme la Société n'a pas encore terminé ses procédures de clôture de trimestre, l'information financière anticipée présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire, assujettie à des ajustements finaux de clôture de trimestre et peuvent changer de façon importante.

### (1) Onces d'équivalent d'or

Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. L'argent (Ag) et le cuivre provenant d'ententes de redevances et de flux ont été convertis en OEO en multipliant le nombre d'onces d'argent et de tonnes de cuivre par le prix moyen de l'argent ou du cuivre pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en OEO en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période.

#### Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 30 juin	
	2024	2023
Or <sup>(i)</sup>	2 338 \$	1 976 \$
Argent <sup>(ii)</sup>	28,84 \$	24,13 \$
Taux de change (\$ US/\$ Can) <sup>(iii)</sup>	1,3683	1,3428

(i) Prix pm en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(ii) Prix en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

### (2) Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

La Société a inclus certaines mesures de performance dans ce communiqué de presse, lesquelles ne sont pas des mesures normalisées prescrites en vertu des Normes IFRS de comptabilité, incluant la marge monétaire en dollars et en pourcentage. La présentation de ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité vise à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les Normes IFRS de comptabilité. Ces mesures ne suggèrent pas nécessairement des profits d'opérations ou flux de trésorerie issus des opérations, tel que déterminé selon les Normes IFRS de comptabilité. Comme les opérations d'Osisko sont principalement axées sur les métaux précieux, la Société présente la marge monétaire parce qu'elle croit que certains investisseurs utilisent cette information, ainsi que des mesures déterminées comme conformes aux Normes IFRS de comptabilité, afin d'évaluer la performance de la Société en comparaison avec d'autres sociétés minières de l'industrie des métaux précieux qui présentent les résultats de façon similaire. Toutefois, d'autres sociétés peuvent calculer ces mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité de façon différente.

La marge monétaire (en dollars) représente les produits moins les coûts des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage) représente la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits.

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 juin 2024
Produits	64 846 \$
Moins : coût des ventes (excluant l'épuisement)	(2 226 \$)
Marge monétaire (en dollars)	62 620 \$
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	96,6 %

## Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

## À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société intermédiaire de redevances de métaux précieux axée sur les Amériques qui a commencé ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille nord-américain de plus de 185 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, lequel inclut l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Grant Moenting  
Vice-président, marchés des capitaux  
Tél : (514) 940-0670 #116  
Portable : (365) 275-1954  
Courriel : [gmoenting@osiskogr.com](mailto:gmoenting@osiskogr.com)

Heather Taylor  
Vice-présidente, développement durable et communications  
Tél : (514) 940-0670 #105  
Courriel : [htaylor@osiskogr.com](mailto:htaylor@osiskogr.com)

## **Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, les conséquences de la défaillance de la plate-forme de lixiviation en tas sur l'actif de la Société lié à Eagle, que les ressources minérales à CSA seront converties avec succès en réserves minérales, que le développement et la construction à TZ respecteront l'échéancier, que les informations financières peuvent être sujettes à des ajustements de fin d'année, la disponibilité de la disposition accordéon non engagée de la facilité de crédit. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko ou (b) l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis. En ce qui concerne Eagle, Osisko continuera de suivre de près les informations divulguées par Victoria afin d'évaluer l'impact sur l'actif de la Société lié à Eagle.*

*Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*